



Force de Sécurité
Publique et Civile

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les fumées d'incendies sont dangereuses pour les pompiers. Serait-ce une réalité cachée ?

Les fumées d'incendies sont dangereuses pour les sapeurs-pompiers, tant de manière directe (intoxications, asphyxies) qu'indirecte (développement de cancers à plus ou moins long terme).

En 2007, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé l'activité de lutte contre l'incendie sur la liste 2B1, c'est à dire potentiellement cancérigène pour l'homme.

Depuis plusieurs années, différentes études internationales (Américaine, Canadienne, Australienne) démontrent tous ces risques.

Certains pays ont même reconnu en tant que maladie professionnelle certaines pathologies et cancers en lien avec l'activité de sapeur-pompier (Canada, loi Zadroga aux USA).



47-49 avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19
☎ +33 (0)1 56 41 52 52.
☎ +33 (0)1 56 41 52 51
✉ interco@cfdt.fr

En Europe, quelques pays s'en sont inquiétés (Belgique, Suisse, Pays Bas, Suède) et ont conjointement mis en place avec les représentants de l'Etat, des collectivités et des pompiers, des mesures de prévention afin de réduire les expositions des sapeurs-pompiers face à la contamination due aux fumées et à leurs particules.

La Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP) a publié en 2012 le rapport « La santé et la sécurité des hommes du feu » qui aborde les risques d'intoxication, d'asphyxie, de contamination et de cancers pour les pompiers.

En France, après des tentatives d'alerte auprès de la Sécurité civile restées vaines, la CFDT et la CGT ont conjointement pu obtenir en 2015, la création d'un groupe de travail piloté par le FNP (Fond National de Prévention) de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

L'objectif de ce groupe était de prendre en compte les signaux d'alerte internationaux (enquêtes épidémiologiques...) afin d'établir des recommandations préventives face aux risques de contamination à court, moyen et long terme pour l'ensemble des agents des SDIS (sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ainsi que les personnels administratifs et techniques).

De plus, un risque majeur de non protection des voies respiratoires des pompiers lors des feux d'espaces naturels et de forêt a été identifié et a conduit à une expertise par un laboratoire, le CEREN (Centre d'Essais et de Recherche de l'Entente) :



www.cfdt-fspc.fr



Force de Sécurité
Publique et Civile

- Juin 2016 : premier rapport scientifique et technique « La prévention des effets des fumées sur des sapeurs-pompiers en France » ;
- Mars 2017 : rapport final « impacts et prévention des risques relatifs aux fumées d'incendies pour les sapeurs-pompiers »,
- Novembre 2017 : résultats du CEREN.

A notre grand désarroi, la Sécurité civile ne prête guère attention à ces rapports, arguant même « qu'ils ne s'appuient sur aucune donnée scientifique » alors que leurs représentants étaient membres du groupe de travail.

Notons ici que la DGSCGC (Direction Générale de la Sécurité et de la Gestion des Crises) n'est pas l'employeur public direct des pompiers de France et que sa responsabilité sur ce sujet n'en serait dès lors que toute relative.

Responsabilité dont les SDIS (Service Départementaux d'Incendie et de Secours) à contrario, ne peuvent s'affranchir quant aux moyens devant être mis en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des agents (pompiers professionnels, volontaires et agents administratifs et techniques) au sein de leur collectivité.

La CFDT a ainsi fait le choix de communiquer le rapport pour que l'ensemble des personnels des SDIS se saisissent des préconisations du rapport final au travers de leurs CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) et CCDSPV (Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires, faisant office de CHSCT pour les pompiers volontaires) locaux.



47-49 avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19
☎ +33 (0)1 56 41 52 52.
✉ +33 (0)1 56 41 52 51
✉ interco@cfdt.fr

Fin de communiqué.

Contact presse : Sébastien Bouvier
Chargé de mission fédération CFDT INTERCO
06 82 14 76 02



www.cfdt-fspc.fr